

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

**Herausgeber:** Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

**Band:** 60 (1962)

**Heft:** 3

**Artikel:** Les autoroutes seraient-elles à l'origine de nouveaux désordres?

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-217681>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Le Bureau de voyage Primus, Vienne I, Singerstrasse 2, Austria, est chargé de la réservation des chambres d'hôtel.

Le Comité central espère que la participation suisse sera très nombreuse et recommande à ses membres de s'inscrire pour ce Congrès qui sera particulièrement brillant.

## **Mitteilungen der Fachgruppe Kulturingenieure des SIA**

Die Herren Kulturingenieure wollen folgende Mitteilungen zur Kenntnis nehmen:

1. *Bodenstabilisierung im Wegebau.* Vor allem für freierwerbende Kulturingenieure wird vom 9. bis 13. April an der Eidgenössischen Technischen Hochschule in Zürich ein theoretischer Einführungskurs in die Bodenstabilisierung beim Wegebau durchgeführt. Die bisherigen Mitglieder des SKIV werden durch Zirkular direkt orientiert.
2. *Studienreise Deutschland-Holland.* Die zahlreichen Anmeldungen sichern das Zustandekommen der Reise. Sie bleibt zeitlich festgelegt auf Sonntag, 6. Mai, bis Sonntag, 13. Mai 1962. Die provisorisch angemeldeten Teilnehmer finden Platz und werden zeitig über genaues Programm, Kosten usw. orientiert werden.
3. *Die ordentliche Jahresversammlung,* verbunden mit Besichtigungen, ist für 1962 im Kanton Nidwalden vorgesehen. Als Zeitpunkt wurden Freitag, 14., und Samstag, 15. September, festgelegt. Die Veranstaltung wird wiederum kombiniert mit der ordentlichen Jahreskonferenz der eidgenössischen und kantonalen Amtsstellen für das Meliorationswesen.

## **Les autoroutes seraient-elles à l'origine de nouveaux désordres?**

*ASPAN.* C'est la question que l'on peut se poser devant l'encombrement torrentueux du district de Nyon depuis que l'autoroute Genève-Lausanne est en voie de création. Certes il ne s'agit pas ici des embarras de la circulation automobile, mais du trafic de capitaux dont ce territoire est l'objet et du flot de constructions qui, de Genève, déferle sur la Côte vaudoise.

On estime à juste raison que l'établissement du réseau routier peut être, doit être, l'occasion d'un aménagement du territoire. On a dit que «le réseau des communications, par quoi il faut entendre aussi bien les voies ferrées que les routes et les aérodromes, dessine le squelette du corps dont le territoire est la chair». Ceci naturellement à la condition de dépasser les seules considérations techniques pour déterminer le visage du pays tel qu'il se présentera à l'avenir.

Ainsi les autoroutes ne sont pas seulement des voies de liaison entre deux grandes villes. Tout au long de leur parcours elle comprennent des

jonctions qui sont comme des gares autour desquelles vont se greffer des agglomérations nouvelles et tout particulièrement des ensembles industriels. Il faut donc que les pouvoirs compétents prévoient cette évolution et évitent l'occupation désordonnée de ces régions.

A l'occasion de la dernière assemblée générale du groupe de la Suisse occidentale de l'ASPAN, son président, Monsieur Jean-Pierre Vouga, architecte de l'Etat de Vaud, a présenté une étude significative sur l'évolution extraordinairement rapide du district de Nyon, liée à l'établissement de l'autoroute.

Certes, « depuis toujours, dit M. Vouga, le district de Nyon s'est tourné vers Genève plutôt que vers Lausanne... L'appartenance politique au canton de Vaud s'est montrée, économiquement parlant, moins forte que la proximité de Genève... Tous les horaires de chemin de fer sont calculés en fonction des liaisons avec Genève; Nyon est rattachée au réseau téléphonique de Genève: ce sont les succursales des grands magasins de Genève qu'elle a accueillies et c'est à Genève encore que les jeunes Nyonnais vont poursuivre leurs études. Inversement d'ailleurs, ce sont les habitants de Genève qui ont fait, de longue date, les beaux jours du district de Nyon... Cela n'empêche nullement les gens de Nyon d'être d'excellents Vaudois. »

Mais aujourd'hui ces rapports de bon voisinage évoluent avec une soudaineté surprenante. Pourquoi?

« Le canton de Genève, fort désormais de 259235 habitants, est à l'étroit dans ses limites administratives; comme la frontière française l'entoure de trois côtés, il accentue de façon aiguë la pression jusqu'ici normale qu'il exerçait traditionnellement sur son voisin, le district de Nyon. »

« Genève connaît en effet un développement considérable auquel la série de crises que traverse la France n'est pas étrangère: afflux de capitaux, de sociétés financières, d'étudiants francophones; d'autre part cet essor est dû à la multiplicité croissante des institutions internationales, encouragées elles-mêmes par l'aéroport de Cointrin. »

« Mais le canton, en dépit de ses efforts pour créer des cités résidentielles nouvelles, n'est pas en mesure de suffire aux besoins. Il n'est d'ailleurs pas disposé à sacrifier les terrains disponibles et on doit l'en féliciter. La protection que la loi genevoise offre à la zone agricole est efficace. Elle décourage les agents immobiliers qui se rabattent ainsi sur les zones de moindre résistance qu'offrent, hélas, les belles régions de la Côte. »

« Mais c'est surtout, reconnaissons-le, la construction de l'autoroute Genève-Lausanne, si largement pourvue en jonctions avec le réseau routier existant, qui cristallise les effets de la poussée genevoise. Les changements de main, les hausses de prix des terrains sont en effet fortement localisés autour de trois points névralgiques que sont les jonctions Chavannes-de-Bogis, Nyon et Gland. S'il ne sert à rien d'épiloguer sur la situation présente et sur le nombre de ces jonctions, qu'elle serve au moins d'avertissement aux autorités pour les inciter à ne pas se laisser

ailleurs prendre de vitesse par les spéculateurs et à pratiquer elles-mêmes la plus large politique d'achat autour de ces véritables gares routières que seront demain les jonctions des routes nationales!»

Monsieur Vouga note encore que les communes de la Côte vaudoise sont loin de bénéficier de l'établissement chez elles des fonctionnaires internationaux. Ceux-ci en effet bénéficient de l'exonération fiscale. D'autre part, disposant de leur propre coopérative d'achat, ils ne font pour ainsi dire aucun achat dans la commune à l'école de laquelle ils envoient en revanche leurs enfants! Et l'on compte des communes comme Tannay où le nombre des familles exonérées d'impôts est de 12 sur 80.

Pour conclure, M. Vouga déclare: «Les autorités vaudoises sont seules responsables légalement des destinées du district de Nyon. Que le problème soit abordé à l'échelon communal, à l'échelon du district ou à l'échelon cantonal, un fait caractérise la situation actuelle: la principale donnée du problème, la poussée extérieure du canton, échappe à toute possibilité d'investigation... C'est donc à l'échelon de la coopération intercantonale que doit se poursuivre l'étude d'un tel problème.»

## **Das deutsche Bundesbaugesetz**

*VLP.* Die Bundesrepublik Deutschland hat am 23. Juni 1960 das Bundesbaugesetz erlassen. Dieses bestimmt, daß die bauliche und sonstige Nutzung der Grundstücke durch Bauleitpläne vorzubereiten und zu leiten sei, um dadurch die städtebauliche Entwicklung in Stadt und Land zu ordnen. Die Ortsplanung wird also für sämtliche Städte und Gemeinden verbindlich angeordnet. Das neue Bundesgesetz gewährt den Gemeinden in einem genau bestimmten Rahmen ein Vorkaufsrecht. Zudem wird das Recht der Enteignung wesentlich erweitert. Wenn ein Grundeigentümer über erschlossenes Land verfügt, das er nicht der Überbauung zuführt, hat er eine Sondersteuer zu bezahlen. Dadurch soll die Erhöhung des Angebotes an Bauland gefördert und die ungesunde Entwicklung der Baulandpreise beeinflußt werden. Das deutsche Bundesbaugesetz enthält noch manche andere einschneidende Regelung, so daß sich für uns in der Schweiz der Eindruck aufdrängt, ein so «scharfes» Gesetz ließe sich in keinem Kanton und auch nicht bei einer entsprechenden Kompetenz des Bundes in der Eidgenossenschaft verwirklichen. Was sagen aber die Deutschen zu ihrem Bundesbaugesetz? Der Chefredaktor der angesehenen Zeitschrift «Bauwelt», Ulrich Conrads, schrieb kürzlich: «Was soll ein Gespräch über Neuordnung unseres Lebensraumes, wenn unsere Bodenordnung dank einem festgefahrenen Haltet-den-Dieb-Denken kaum eine Chance hat, im Hinblick auf eine neue Bodenordnung diskutiert zu werden? Was soll ein Leitbild ‚Raumplanung‘, wie immer es auch aussehe, wenn nicht Abschied genommen wird von einer asozialen Auslegung des Eigentumsbegriffes? Was soll ein Leitbild des Städtebaus, auf dessen stadtfeindliche Züge keine anderen als landfeindliche Konsequenzen (Zersiedelung) antworten können? Was soll eine